



Avivaagri

Journal offert par votre agent d'assurance

L'assurance des exploitants agricoles

ÉDITO

Assurance récolte : quel avenir ?

Ce n'est qu'à la mi-mars 2005 que le décret fixant les modalités d'application de l'assurance multirisques climatiques pour l'année 2005 a été publié au Journal officiel. Malgré cette date tardive et la décision des pouvoirs publics de ne pas mettre en place les nécessaires dispositifs de réassurance, Aviva a tout de même pu proposer une offre. Sécheresse, inondation, tempête, chute de neige, gel... avec l'assurance multirisques climatiques proposée par Aviva, tous ces événements sont couverts. Mais il subsiste encore bien des incertitudes tant sur 2005 que pour les années futures ... Pour 2005,

le décret prévoit que les pouvoirs publics prennent en charge une partie de votre cotisation, à hauteur de 35%, mais sous réserve que le budget global n'exécède pas 10 millions d'euros.

Pour 2006, nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de fixer rapidement un taux de subvention qui ne puisse pas être remis en question, et de mettre en place le dispositif de réassurance engageant la garantie de l'État. Ce n'est qu'à cette double condition qu'Aviva pourra s'engager de manière durable dans l'assurance des risques climatiques sur cultures. ■

Votre agent Aviva

www.aviva-assurances.com



DOSSIER

Élevage laitier

L'hygiène avant tout !

Gestion de l'alimentation, suivi vétérinaire des troupeaux, contrôle du lait, entretien du matériel... l'éleveur laitier doit faire face à des risques précis liés à son activité.

Si la taille d'une exploitation laitière est variable, jusqu'à plusieurs centaines de têtes, la problématique de l'éleveur est bien souvent la même aux quatre coins de l'Hexagone, de même que le type de sinistres. La production de lait demande l'utilisation de matériels spécifiques tels que les tanks à lait. « Un incident sur l'un des maillons de la chaîne de traite, qui est un processus fragile et extrêmement délicat, et c'est toute l'activité qui peut être arrêtée avec tous les problèmes économiques qui en découlent »,

comme l'explique Dominique David, responsable du département agricole "Texagro" chez Texa : « En cas de dysfonctionnement d'un tank à lait par exemple, les bactéries se développent et contaminent la production, et d'un seul coup c'est la totalité du lait stocké qui est perdue. » D'où l'importance des opérations de maintenance qui doivent être réalisées régulièrement.

Le plus souvent, ce sont les laiteries, propriétaires du matériel, qui s'en chargent. « Nos équipements contiennent de plus en »

Sommaire

- **Prévention**
Pas de fumée sans feu !
- **L'invité**
Qualifié en agriculture raisonnée





Parmi les risques couverts par Aviva : la casse du bol de traite.

» *plus d'électronique* », précise Jean Denieul, producteur laitier en Bretagne. « *Il s'agit donc d'un matériel fragile et il est essentiel de bien verrouiller son contrat de maintenance.* » Aviva propose plusieurs formules pour couvrir ce matériel, mais aussi pour couvrir la perte de contenu du tank à lait.

Gare aux inhibiteurs !

Comme toute activité se rapportant au monde animal, le risque vétérinaire dans les élevages laitiers nécessite une surveillance constante. La mammite par exemple,

l'affection la plus courante rencontrée chez les bovins, qui se manifeste par une inflammation de la mamelle est particulièrement dangereuse. Le lait de la vache soignée contient des antibiotiques (inhibiteurs) et peut contaminer le reste de la production. Si ce lait traité est mélangé par erreur avec la production stockée dans le tank à lait, voire avec celle de la citerne de la laiterie, des milliers de litres sont alors perdus ! Même le lait résiduel, qui reste dans la griffe après la traite d'une vache soignée, suffit à contaminer le tank. Il faut donc bien rincer

« Il est essentiel d'être vigilant lorsque l'on gère un élevage laitier »



« **J**exploite avec huit associés, un élevage laitier de 180 vaches en Bretagne, au sud-est de Rennes. Cette activité comprend certains risques dont il faut évidemment tenir compte. Nos investissements sont de plus en plus lourds, avec l'achat d'un bloc de traite ou les mises aux normes par exemple, et on ne peut pas se permettre d'avoir un arrêt de production. C'est pour cela que la garantie "perte d'exploitation" est intéressante. »

**Jean Denieul, éleveur laitier
au sein d'un GAEC en Bretagne**

À SAVOIR

Garantie "perte d'exploitation"

Un incendie détruit le bâtiment de stockage des aliments, le matériel de traite ou une partie du cheptel et toute la production est arrêtée. Pour faire face à ce risque, Aviva propose une garantie « Perte d'exploitation » qui vous aide à retrouver une situation économique similaire à celle qui aurait été la vôtre sans le sinistre. Pour cela, Aviva prend en charge les frais supplémentaires notamment destinés à l'acquisition d'animaux supplémentaires pour que vous retrouviez le plus rapidement possible votre niveau de production. Cette garantie est très complète et de plus en plus souscrite par les producteurs laitiers. Ces derniers sont conscients de la vulnérabilité de leur activité et des conséquences financières d'un sinistre qui peuvent menacer la pérennité de l'exploitation.

Chiffres clés

Chaque année, **117 000**
exploitations produisent **22,3**
milliards de litres de lait en France.

la griffe après utilisation sur un animal traité. Risque comparable lorsqu'il s'agit de vaches qui viennent de mettre bas.

« *Le lait de la vache juste vêlée contient du colostrum* », explique Dominique David. « *C'est une substance strictement prohibée qui ne doit surtout pas arriver jusqu'à la citerne.* »

Bien sûr, la laiterie opère des contrôles de la production des éleveurs, mais pour éviter ces risques, il convient de respecter certaines pratiques, comme le rappelle Jean Denieul : « *Pour limiter les erreurs d'aiguillage, nous marquons les vaches que nous avons traitées et nous isolons leur lait au moment de la traite. De cette façon, il n'y a pas de risque de contamination de notre tank à lait.* » Des réflexes essentiels, car, en cas de citerne contaminée par un éleveur, sa responsabilité civile indemnise uniquement les autres producteurs et ne couvre pas sa production.

Les risques d'incendie liés au stockage des fourrages

Pas de fumée sans feu !

Le stockage des fourrages présente d'importants risques d'incendie lorsque le taux d'humidité est trop élevé. Quelques conseils de prévention.



Contrôler l'humidité avant le stockage et surveiller la température après, sont les moyens le plus sûrs d'éviter un incendie.

La première étape de prévention intervient sur le champ où sont conditionnés les fourrages.

Stocker au bon moment...

Le foin coupé doit passer plusieurs jours en plein air, jusqu'à ce que le taux d'humidité atteigne 20% : il est alors conditionné en balles rondes ou rectangulaires pouvant peser jusqu'à 800 kilos. Cette pratique optimise la valeur nutritive du fourrage. Mais gare à la pluie ! Les balles y sont sensibles et tout particulièrement les balles carrées. Il existe différents humi-

dimètres qui permettent de mesurer le taux d'humidité : il suffit d'insérer la sonde hygrométrique au cœur de la botte.

... et au bon endroit

Pour limiter les risques de propagation du feu, il est essentiel de stocker les fourrages à l'écart des automoteurs agricoles, dans des bâtiments séparés, bien ventilés et loin de toute alimentation électrique.

Pour faire face au risque, il est utile d'y installer des robinets d'incendie armés, beaucoup plus efficaces qu'un simple extincteur.

Surveiller les fourrages

Certains signes simples à repérer montrent si une botte est en train de monter en température. Le dégagement de vapeur sur la partie supérieure de la botte en est un, tout comme le dégagement d'une odeur de roussi. Pour surveiller efficacement la température, on utilise de plus en plus les sondes thermométriques, très pratiques. De 30 à 45°, la température est normale mais au-dessus l'alerte doit être déclenchée. À partir de 55°, le danger d'incendie est bien réel. Il faut, immédiatement, isoler du reste du fourrage les bottes qui semblent présenter un danger et, par mesure de précaution, prévenir les pompiers.

> Êtes-vous bien assuré ?



Vous effectuez des travaux agricoles rémunérés pour le compte de tiers. Êtes-vous assuré, si votre responsabilité est mise en cause ? Aviva a mis au point une garantie spécifique. Elle garantit votre responsabilité civile dans le cadre de ces travaux pour les dommages causés aux tiers y compris à vos clients comme notamment les dommages causés aux cultures à la suite d'un dérèglement d'origine accidentelle du matériel utilisé.

Renseignez-vous auprès de votre agent général.

> Le Gamex, votre assurance « maladie et accident » obligatoire

Lorsque vous êtes malade, vous souhaitez être remboursé plus rapidement et avoir moins de démarches administratives à accomplir. Choisissez plutôt le Gamex pour votre régime d'assurance maladie obligatoire en plus de votre assurance accident. En effet, Aviva étant partenaire du Gamex, ce changement accélèrera et facilitera la transmission des données et vous permettra donc d'être remboursé plus rapidement. Pour passer de la MSA au Gamex, c'est très simple : il vous suffit d'en faire la demande par lettre recommandée, avant le 30 septembre. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre agent Aviva.

> Les rendez-vous d'Aviva

Les agents vous donnent rendez-vous sur le stand Aviva lors des prochains salons :

- Foire de Châlons-en-Champagne (51), du 27 août au 5 septembre.
- Space, du 13 au 16 septembre, à Rennes (35).
- Sommet de l'élevage, du 6 au 8 octobre, à Cournon (63).
- Sitevi du 29 novembre au 1^{er} décembre à Montpellier (34).



Développement durable

Qualifié en agriculture raisonnée

Producteur de maïs doux et éleveur de poulets et de chapons dans les Landes, Jacques Dufréchou a choisi de s'engager dans la démarche de qualification agriculture raisonnée. Il explique pourquoi et comment...

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans cette démarche ?

Jacques Dufréchou : La qualification agriculture raisonnée crédibilise tous les efforts faits par les agriculteurs en matière de traçabilité, de protection de l'environnement, de bien-être animal ou encore de sécurité au travail. Mais s'engager dans cette démarche de progrès, c'est avant tout un acte volontariste, un véritable état d'esprit ! En tant que membre du réseau Farre*, c'est évidemment un sujet auquel je suis sensible. D'ailleurs, d'ici à 2006, toutes les exploitations Farre devront être qualifiées.

Concrètement, quel est l'intérêt pour un agriculteur de se lancer dans la qualification agriculture raisonnée ?

J. D. : Certes, au départ, cette démarche entraîne un investissement (mises en conformité de l'exploitation, conseils, audits, etc.). Mais elle présente aussi de nombreux avantages... Elle peut, par exemple, contribuer à renforcer la confiance des consommateurs et aider à conquérir de nouveaux marchés. Elle permet également de faire baisser certaines charges et de mieux gérer l'exploitation. Elle ne peut être que bénéfique pour tout le monde. Mais il est indispensable que toutes les parties « jouent le

Réduire les effets négatifs sur l'environnement sans remettre en cause la rentabilité des exploitations.



jeu » : les pouvoirs publics en incitant et en aidant les agriculteurs à se lancer, les structures commerciales et les consommateurs en se mobilisant pour cette démarche citoyenne.

L'agriculture raisonnée dispose-t-elle d'un cahier des charges reconnu ?

J. D. : C'est le cas en effet depuis avril 2002 ! Le référentiel national de l'agriculture raisonnée comporte 98 points. Des « exigences » qui touchent à de nombreux domaines : la connaissance de l'exploitation et de son environnement, la gestion des sols, la protection des cultures, l'irrigation, l'identification des animaux... 55 d'entre elles vont d'ailleurs au-delà de la réglementation actuellement en vigueur !

Quelles sont les conditions à remplir et les démarches à effectuer pour obtenir cette qualification ?

J. D. : Il faut tout d'abord adresser une demande à un organisme certificateur agréé et indépendant. Il en existe aujourd'hui plus d'une dizaine : Qualisud, Avicert, Certi'Alp, Certis, etc. Celui-ci effectuera un audit de l'exploitation (d'une demie journée à 1 jour), afin de vérifier qu'elle satisfait aux exigences contenues dans le référentiel de l'agriculture raisonnée. Le résultat de cet audit sera transmis au niveau national pour validation. Attribuée pour 5 ans, la qualification peut être retirée en cas de non-respect du référentiel, constaté par exemple à l'occasion des audits de suivi (un audit de suivi minimum pendant les 5 ans). Avant de faire procéder à l'audit, l'agriculteur a tout intérêt à faire effectuer un diagnostic ou un état des lieux de sa situation. Cela lui permettra de vérifier s'il peut prétendre à la qualification, et d'effectuer, si besoin, les corrections ou aménagements nécessaires.

*Farre : Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement. Une association créée en 1993 qui a pour but de faire connaître et de promouvoir l'agriculture raisonnée.

Aviva et l'agriculture raisonnée

AVIVA est membre du Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement depuis 1998. Cet engagement traduit notre volonté d'accompagner les agriculteurs dans leur vie professionnelle, mais aussi d'encourager toutes les actions



de prévention, un sujet de préoccupation majeure pour AVIVA. L'agriculture raisonnée permettant notamment de mieux maîtriser les risques pour l'homme et pour l'environnement, Aviva ne pouvait donc que participer activement à cette démarche.

Société Anonyme d'Assurances Incendie et Risque Divers. Entreprise régie par le Code des Assurances

Capital social : 163 932 160 euros
entièrement versés -

306 522 665 R.C.S. Nanterre

Siège social : 13, rue du Moulin Bailly
92271 Bois-Colombes cedex

www.aviva-assurances.com

- **Directeur de la publication :** Olivier Pericchi
- **Rédactrice en chef :** Stéphanie Marquette
- **Ont collaboré à ce numéro :**

Philippe Bourgeois, Dominique David, Jean Deneuil, Philippe Despres, Corinne Domece, Jacques Dufréchou, Pascale Fidji, Barbara Lemonnier, Thomas Menjot, Daniel Sauce.

- **Conception et réalisation :** eur+kapi

- **Crédits photos :** Aviva, Photonostop, Patrick Forget, DR
- **ISSN en cours.**

AVIVA